



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 60408

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le dossier encore non réglé du remboursement des emprunts russes. Il lui rappelle qu'un pas décisif avait été franchi lors de la signature du traité du 29 octobre 1990 dans lequel le gouvernement soviétique reconnaissait le principe du remboursement des dettes impériales. Si cette déclaration a suscité beaucoup d'espoir chez les intéressés, elle soulève encore de nombreuses interrogations, notamment sur le montant et les modalités des remboursements. Il semblerait qu'un comité d'experts doive se réunir prochainement à Paris pour examiner ce dossier. Il lui demande, par conséquent, si le Gouvernement n'estime pas opportun d'y associer les associations représentatives des porteurs de titres russes. Il lui demande également que le Gouvernement engage sans tarder les négociations nécessaires au règlement définitif de ce contentieux vieux de soixante-quatorze ans.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'Etat sur la situation des porteurs de titres russes. Lors de la visite d'Etat à Paris du président Eltsine, la France et la Russie ont signé un traité qui dispose, dans son article 22, que : « La République française et la Fédération de Russie s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays. » Cette disposition reprend celle du traité d'entente et de coopération signé entre la France et l'Union soviétique en octobre 1990, qui n'avait pas pu être ratifié par la France. La Fédération de Russie, Etat continuateur de l'URSS et qui hérite en conséquence de l'ensemble des obligations de l'ancienne Union, manifeste ainsi au Gouvernement français sa volonté de poursuivre les discussions sur ce sujet. Conscientes de l'intérêt que la France porte à ces questions, conscientes également de l'impact positif que pourrait avoir un règlement de ce contentieux pour leur crédit financier sur les marchés internationaux, les autorités russes souhaitent parvenir dans les meilleurs délais à une solution négociée de cette lancinante question. Le ministre d'Etat demeure, pour sa part, disposé à recevoir le président du groupe national des porteurs de titres russes, mais il souhaite que cet entretien intervienne au moment opportun, c'est-à-dire lorsqu'une reprise de la négociation de fond avec les Russes sera sur le point d'intervenir. Pour le moment, ses services ont pu procéder avec leurs interlocuteurs russes à un premier inventaire des dossiers à traiter prioritairement sur le plan bilatéral, dont font naturellement partie les revendications des porteurs de titres. Des contacts sont également en cours avec le ministère des finances sur le cas des porteurs de titres, ainsi que sur l'important dossier des biens spoliés. La manière dont le ministre d'Etat a réactivé les négociations témoigne, lui semble-t-il, de sa volonté de parvenir enfin à un règlement de ces questions. Il souhaite donc que les porteurs de titres soient assurés de sa détermination à progresser, efficacement mais sereinement.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60408

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3315